

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance spéciale du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 8 juin 2008, à 10h00, à la résidence du Conseiller Jacques Coulombe, 361, Chemin Thomas Maher, Lac-Saint-Joseph.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur O'Donnell Bédard, Maire
- Monsieur Jocelyn Boivin, conseiller
- Monsieur Jacques Coulombe, conseiller
- Monsieur Guy Jacob, conseiller
- Monsieur Claude Lessard, conseiller
- Monsieur Jacques Tessier, conseiller

ABSENCE MOTIVÉE: Monsieur Michel Croteau, conseiller

Ouverture de la séance

Le Maire, monsieur O'Donnell Bédard souhaite la bienvenue aux membres du conseil et déclare cette séance ouverte.

Ordre du jour

Le point à l'ordre du jour est une rencontre avec le représentant du Club Nautique St-Louis, M. Paul Bernier concernant l'activité du 28 juin 2008, soit une compétition de wakeboard.

- Suite à la décision du Conseil de ville de s'opposer à la tenue d'un tel événement sur les terrains du Club Nautique, certains directeurs du Club Nautique ont manifesté le désir de rencontrer le Conseil de ville;
- Monsieur Paul Bernier explique le point de vue des directeurs du Club et propose la rédaction d'un document de bonne conduite concernant la pratique du wakeboard et un plan de communication à l'intention des adeptes de ce sport si la Ville abroge sa décision.

Une période de questions suit la présentation de M. Bernier qui se retire après cette période de questions.

Après le départ de Monsieur Bernier, les membres du Conseil de ville discutent de la proposition du Club Nautique.

Après discussion, les membres du Conseil de Ville décident unanimement de maintenir la décision du Conseil du 20 mai 2008 et portant le numéro 7753.

Levée de la séance

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Guy Jacob et il est résolu à l'unanimité de lever cette séance à 11h15.

Jacques Tessier
Conseiller

O'Donnell Bédard
Maire